



---

**Compte rendu du conseil Municipal du  
27 avril 2008**

Convocation le 21 avril 2008

L'an deux mil huit, le 27 avril, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 11 heures, à la Mairie de Gadancourt.

Etaient présents : M. Noury, Mesdames de Meaux et Raffalli, Messieurs Chavanne, Dieuset, Rackelboom, Ricci

Etaient absents excusés : Monsieur Hubin représenté par Monsieur Ricci et Monsieur Brénac.

Mme Raffalli est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

- Approbation du procès verbal de réunion du 14 avril 2008
- Droit de préemption urbain
- Zonage d'assainissement
- Commission des impôts
- EPCI

**Approbation du procès-verbal de réunion du 14 avril 2008**

Après lecture à l'assemblée du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2008 par M. le Maire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait une remarque concernant la formation sur l'utilisation du défibrillateur. Monsieur Denis Sulpice se propose de former gratuitement 10 personnes du village.

Le conseil Municipal donne son accord à cette proposition et remercie Monsieur Sulpice de son geste.

**Droit de préemption urbain**

Une délibération du conseil municipal du 29 mai 2006 avait opté pour un droit de préemption sur le bâti et non bâti. L'article L211-1 du Code de l'Urbanisme stipule que : « *Ce droit de préemption est ouvert à la commune. Le Conseil municipal peut décider de le supprimer sur tout ou partie des zones considérées. Il peut ultérieurement le rétablir dans les mêmes conditions* ».

Les frais de publication suite à la délibération du 29 mai 2006 ont été de 1 400 € et le fait de l'abroger, de nouveaux frais de publication sont à prévoir à hauteur de 1 300 €.

Mme de Meaux fait remarquer que l'abrogation du droit de préemption faisait partie de notre programme avec lequel M. Brenac était totalement d'accord.

Le Conseil Municipal est entièrement d'accord pour supprimer ce droit et après délibération, vote à l'unanimité l'abrogation du droit de préemption sur le bâti et le non bâti.

### **Zonage d'assainissement**

Une étude de zonage de l'ensemble du village doit être faite parcelle par parcelle afin de déterminer les propriétaires aux normes et ceux qui devront s'y mettre.

Cette étude diligentée par l'intercommunalité sera assurée par Veolia.

La mise aux normes devra être réalisée au plus tard en 2015 et les subventions des travaux pourront être allouées aux propriétaires concernés à hauteur de 60 % par l'agence de l'eau, 20 % par le Conseil Régional. L'aide allouée est plafonnée à 9 000 € environ.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le zonage afin de prendre date et de bénéficier pendant qu'il en est encore temps des subventions, mais l'alternative du tout à l'égout demeure ouverte.

### **Commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire informe le conseil que par courrier du 2 avril 2008, le Directeur des Services Fiscaux a demandé de lui adresser pour le 19 mai au plus tard la liste de noms de villageois afin de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs.

Après délibération, le conseil municipal nomme :

	Titulaires	Suppléants
1 personne propriétaire de champs et bois	M. Charles-Antoine de Meaux	Mme Annick Noury
1 personne propriétaire de bois et de champs vivant à l'extérieur du village	M. Gaël de Kerouartz	M. Henri Suinot
1 personne payant la taxe professionnelle	M. Bruno Ricci	M. Duvernay
3 personnes payant la taxe foncière	M. Xavier Chavanne M. Jean-Dominique Raffalli M. Jean-Alain Brenac	M. Denis Sulpice M. François Conrad M. Laurent Moustin
12 personnes payant la taxe habitation	M. Christophe Dieuset M. Jean Rackelboom M. Thierry Perrenot M. Jean-Louis Lecesne Mme Isabelle Visbecq Mme Sylvie Garneret	Mme Nadine Sennecaut M. Franck Gérard Mme Françoise Monsarrat Mme Jacqueline Savetier M. Arnaud Moissard M. Claude Bonny

## **EPCI**

Nous devons nommer un délégué pour l'Election des représentants au Conseil d'Administration de l'Etablissement public Foncier du Val d'Oise.

Monsieur Xavier Chavanne se présente et est élu à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Denis Sulpice saisit Monsieur le Maire concernant un problème de ramassage scolaire survenu le matin du 18 avril. En effet, ce matin là le car n'est pas passé, les parents présents sur la commune ont dû prendre en charge l'acheminement des enfants jusqu'au collège. Les travaux de voirie en cours sur la commune, qui ont été légalement demandés et affichés, n'ont pas pu empêcher la circulation du car.

Monsieur le Maire se renseignera auprès de la société de car pour savoir ce qui s'est passé.

- Monsieur Chavanne et Mme de Meaux soulignent une augmentation de 40 % des impôts de l'intercommunalité. De plus, l'intercommunalité ne participant pas aux frais de garderie d'Avernes, la participation des familles sera très nettement augmentée à compter de la rentrée prochaine.  
La municipalité prendra contact avec Monsieur Lerdu, Maire d'Avernes, et en informera les parents concernés.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 22 mai à 21 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire